

Séance du mardi 18 juin 2024
Délibération n°2024-55-VM

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 18 juin à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1^{ère} convocation du conseil : 03 juin 2024

Objet : Construction du groupe scolaire Henri BHLIT (quartier de la lagune) – approbation du programme définitif détaillé et financement des études (esquisse, avant-projet, projet)

Étaient présents (22) :

M. Gilles ADELSON, Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, M. Emmanuel PRINCE, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (04) :

Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire à M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, à M. Gilles ADELSON, Maire
Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire à Mme Claudette FAZER TYNDAL, Conseillère Municipale
M. Josué MOGE, Conseiller municipal à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire

Étaient absents (07) :

Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Marie CAREME** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que situation exceptionnelle de la Guyane (croissance démographique inaccoutumée, taux de chômage de 22%, déficit de logements neufs, fort taux de logement insalubre) a conduit le gouvernement à prendre la décision de créer une opération d'intérêt national (OIN) par décret en Conseil d'État du 14 décembre 2016.

Cette OIN est déployée sur neuf (9) communes : Cayenne, Kourou, Macouria, Mana, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande, Rémire-Montjoly, Roura et Saint-Laurent-du-Maroni.

A l'échelle de Macouria, quatre projets d'aménagement dans le contexte d'Opération d'Intérêt National sont envisagés : OIN n°14 -Marivat-Pagamont ; OIN n°15 - Porte Soula-Sablance ; OIN n°16 - Maillard-Elysée-Parépou et OIN n°17 - Sud Bourg Macouria (Tonate).

C'est dans ce dernier secteur d'une superficie de 419 hectares que s'insère cette opération. Ce secteur peut être appréhendé en deux sous-secteurs au Nord, Bourg de Tonate, au Sud Hameau Préfontaine.

En Chiffres :

419 ha d'emprise OIN dont 130 ha de surface de Projet

Environ 1800 logements dont 60% de logements aidés

Equipements publics : groupes scolaires, lycée, stade, médiathèque, crèche, sentiers, plaines de grands jeux, espaces public fédérateurs...

La collectivité a manifesté la volonté de concevoir un quartier actif, mixte qui crée des conditions favorables pour l'accueil d'une population nouvelle sur le territoire et, ce, à toutes les étapes de la vie.

Il s'agit dans un premier temps d'inventer un nouveau modèle urbain qui s'inspire de l'histoire locale, de la richesse du milieu naturel et qui soit en connexion avec les enjeux de développement du XXIème siècle dans une logique de modèle de ville Amazonienne.

Trois grandes figures urbaines : le grand corridor du canal Brémond, le lien Nord/Sud et les grandes entités et ambiances paysagères qui structurent le site, et enfin les grandes accroches viaires qui permettent de faire un morceau de ville en continuité du bourg de Tonate.

La prise en compte du support géographique - topographie, hydraulique, sol - oriente les zones d'urbanisation acceptables et génère un système urbain discontinu et organisé en quartier autour de la nature.

Un système en hameaux qui jouera le rôle de centralités équipées et de hameaux plus résidentiels.

La commune considère que l'OIN Tonate Sud Bourg calibrée à 1800 logements, sur une base de 4,2 personnes par ménages pourrait générer une arrivée de 7500 habitants supplémentaires. Un besoin de deux groupes scolaires liés à la croissance communale prévue au PLU a d'ores et déjà été identifié. Il s'agit, par ailleurs, de prévoir et calibrer les besoins liés à l'OIN sur une base de deux groupes scolaires complémentaires.

Macouria est constituée de plusieurs polarités dispersées sur le territoire (au-delà des deux

pôles Tonate + Soula). Il faut considérer les choses à l'échelle communale et imaginer des logiques d'écoles de proximité en lien avec le Rectorat.

Afin d'anticiper ce développement, la ville a décidé de créer deux écoles - une maternelle et une élémentaire - dans le futur hameau de La Lagune. Ce hameau, à dominante sportive, est l'un des huit hameaux du projet Tonate Sud Bourg.

C'est dans ce contexte de développement que la ville de Macouria a décidé d'engager les études opérationnelles visant à définir le programme de construction de deux nouvelles écoles regroupées.

Le site est localisé dans cette zone aujourd'hui non urbanisée, en devenir. Le terrain d'étude est en limite de la voie principale de desserte de ce quartier : la rue de La Lagune.

La temporalité de la disponibilité foncière et de la réalisation des réseaux primaires a conduit la collectivité à positionner le prochain groupe scolaire Henri BAHLIT au sud de Tonate, à proximité du collège Just HYASINE et de la lagune de Tonate.

L'emprise affectée à l'opération correspond à la parcelle cadastrée AH 851, sujet à une zone de TRI et de PPRI mais les bâtiments seront implantés sur la zone de précaution et le point haut non concerné par le TRI et le PPRI.

Une étude géotechnique préalable -mission G1 a été jointe à l'appui des candidats au concours de maîtrise d'œuvre.

La parcelle est en voie d'être acquise par la commune par voie de rétrocession par l'EFPA à la collectivité (cf. annexe).

D'une superficie totale de 13 362 m², le site est accessible depuis la route de la Lagune, à double-sens qui rejoint Tonate.

A proximité immédiate, la ville a pour projet la création d'un équipement sportif. Cet équipement, dont l'ouverture est prévue pour 2028, comprend au centre de la parcelle un stade de football entouré d'une piste d'athlétisme ainsi qu'une piste de modélisme sur la limite Sud. Des places de stationnement sont également prévues au Nord de cette parcelle, elles seront mutualisées avec les deux écoles

La dotation scolaire 2024 a été sollicité pour le financement des études de construction du groupe scolaire Henri BAHLIT jusqu'à la phase PROJET.

VU l'article L 212-1 du code de l'éducation,

VU l'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT les demandes de scolarisation que vont générer les opérations de logement qui seront engagées dans le cadre de l'OIN Tonate Sud

VU le rapport n°53/2024/VM

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1

D'approuver la programmation de la construction du groupe scolaire Henri BAHLIT qui se compose d'une école maternelle de 14 classes et d'une école élémentaire de 20 classes + 2 classes spécialisées pour un coût prévisionnel de **19 925 708 €** ;

ARTICLE 2

D'approuver le plan de financement global de l'opération

Origine du financement	État du financement inscrire : acquis ou demande déposée ou demande à déposer	Montant en €	Pourcentage du total (%)
Aides publiques ⁽¹⁾			
Montant de la subvention demandée au titre de la dotation scolaire		15 940 566,00 €	80%
Participation du maître d'ouvrage			
Fonds propres ⁽³⁾		3.985.142,00 €	20 %
Total Plan de financement		19.925.708,00 €	100 %

ARTICLE 3

D'approuver le plan de financement des études :

Origine du financement	État du financement inscrire : acquis ou demande déposée ou demande à déposer	Montant en €	Pourcentage du total (%)
Aides publiques ⁽¹⁾			
Montant de la subvention demandée au titre de la dotation scolaire	—	1 042 972,88 €	80%
Participation du maître d'ouvrage			
Fonds propres ⁽³⁾		260.743.22 €	20%
Total Plan de financement		1.303.716,00 €	100 %

ARTICLE 4

D'autoriser le Maire à solliciter des financements et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération ;

ARTICLE 5

De prévoir les crédits budgétaires à l'opération n°198 du budget unique de la collectivité.

ARTICLE 6

Le Maire ou son suppléant est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 7

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guyane dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 19 juin 2024